

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	72 (1984)
<b>Heft:</b>	[2]
<b>Artikel:</b>	Tribune libre : femme objectrice ou femme civiliste
<b>Autor:</b>	Corbaz-Duvanel, Claire-Lise / Jobin-Bataillard, Monique
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-277117">https://doi.org/10.5169/seals-277117</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## bientôt le service civil ?

de conscience. Le Conseil fédéral et les Chambres s'étaient mis d'accord en 1976 sur l'introduction d'un service civil de remplacement à l'intention de ceux qui, du fait de leurs convictions religieuses ou morales, ne peuvent concilier avec les exigences de leur conscience l'accomplissement du service militaire dans l'armée. Ce projet a été rejeté, le 4 décembre 1977, par 885 868 « non » contre 533 733 « oui » et par tous les cantons. C'est cet échec qui a incité les promoteurs de l'initiative de Münchenstein à repartir aussitôt à l'attaque et à présenter cette fois-ci un projet formulé selon leurs propres termes.

### Pas de contre-projet

Ce projet n'a rencontré l'approbation ni du Conseil fédéral, ni, en fin de compte, celle des Chambres fédérales, de sorte que tous en ont proposé le rejet, sans lui avoir même opposé de contre-projet. Pourtant, une tentative de dernière heure avait été effectuée pour tenter de trouver un compromis acceptable. Sur l'initiative de milieux religieux, un groupe de travail avait été constitué, l'été dernier, avec des parle-

mentaires acquis à l'idée d'un contre-projet, ainsi que des représentants du Département militaire fédéral siégeant à titre individuel.

De l'initiative, ce groupe de travail a retenu l'exigence d'une durée plus longue. Mais il a ramené les buts de ce service civil à un niveau qu'il juge plus concret et plus praticable, celui des buts généraux de la Confédération, tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la Constitution, maintien de la tranquillité intérieure et garantie de la prospérité commune. Ce contre-projet inofficiel n'a finalement pas recueilli suffisamment de partisans au Conseil national lors de la session d'automne 1983, de sorte qu'il a été mis à l'écart. Il n'a du reste pas rencontré l'adhésion du comité d'initiative non plus.

Ce qui gêne essentiellement les adversaires de l'initiative, c'est que celle-ci institue un choix entre le service militaire et le service civil, apte à nuire à l'esprit d'une armée de milice. De son côté, le Conseil fédéral s'est engagé à régler la question de l'objection de conscience à l'occasion de la révision totale de la Constitution, (laquelle

tarde quelque peu à se concrétiser !) Il relève également qu'il a édicté une réglementation spéciale, entrée en vigueur en 1982, qui permet à ceux qui sont en proie à un conflit de conscience, d'être dispensés de porter les armes, pour autant, bien sûr, qu'ils parviennent à convaincre les autorités militaires de la sincérité de leurs convictions.

Les partisans de l'initiative, pour leur part, font valoir que, cette fois-ci, la question de l'introduction d'un service civil sera clairement posée au peuple et aux cantons.

Les deux autres objets figurant à l'ordre du jour le 26 février prochain sont des projets de nouvelles recettes fiscales, dont le but est de renflouer les caisses fédérales. En premier lieu, une vignette autoroutière, payable au semestre ou à l'année, que devraient acquitter tous les conducteurs de véhicules automobiles, autochtones ou de passage dans le pays, désireux d'emprunter le réseau des autoroutes nationales, dont le produit annuel est estimé à 300 millions de francs. En second lieu, une taxe sur les poids lourds, dont la perception sera limitée à dix ans au maximum et qui sera calculée proportionnellement à la distance parcourue, dont le rendement est évalué à 150 millions de francs par an.

Anne-Marie Ley

## TRIBUNE LIBRE

### Femme objectrice ou femme civiliste

*Deux femmes engagées en faveur de l'initiative « pour un authentique service civil » nous ont demandé de pouvoir exprimer dans nos colonnes leur conviction profonde.*

Etre femme ou mère dans notre société, c'est aussi avoir cette capacité de porter un regard différent, regard de celle qui donne la vie et qui, lorsqu'elle est menacée fait tout pour la protéger.

Raison qui nous pousse aujourd'hui, au moment où l'initiative rejoint le débat public, à nous interroger sur notre engagement de femme pour une politique de paix plus active et sur notre responsabilité ; celle d'avoir prise sur l'histoire en décroissant les bras pour que l'on reconnaîsse enfin un statut aux objecteurs de conscience.

#### Etre actrice de l'histoire

Pendant bon nombre d'années, l'habitude a été de voir la femme confinée à des domaines qui lui étaient réservés, tenue à l'écart des décisions importantes concernant la vie de la cité et passive par rapport à la politique, qui restait le lieu privilégié de ceux qui pensent et qui

émettent des opinions. Eduquées au silence, les femmes ont trop longtemps été maintenues hors des circuits économiques, professionnels ou sociaux. Avec la prise de conscience de leur identité, les femmes font celle de leur crédibilité, de leur impact possible sur l'histoire. C'est ici et maintenant que nous avons une responsabilité : celle de modifier ce qui peut l'être. C'est là notre travail pour la paix.

#### Des raisons de se mobiliser

Aujourd'hui l'enjeu est d'importance. Il en va de l'avenir du service civil et des objecteurs de conscience. Et cet enjeu nous sollicite pour les raisons suivantes :

- L'initiative pour un authentique service civil a abouti grâce à 113 000 Suisses et Suissesses qui se sont reconnus dans ce projet de modification de la Constitution qui donne un statut aux objecteurs de conscience. A l'heure actuelle les femmes constituent plus de 50 % des votants. Elles ont à elles seules un pouvoir décisif ; celui de faire pencher la ba-

lance en faveur de l'instauration d'un service civil en Suisse.

— La récente parution du rapport Meyer sur la participation de la femme dans l'armée nous interpelle ; l'armée n'est dès lors plus seulement l'affaire des hommes. L'objection de conscience non plus. Nous sommes maintenant directement impliquées par cette participation de la femme dans l'armée et le projet d'un service civil passe d'une lutte menée pour les autres, à savoir les objecteurs emprisonnés, à une lutte que l'on pourrait s'approprier en tant que femme, dès lors objectrice potentielle.

— Enfin, à court terme, nous ne pouvons plus admettre que nos compagnons se fassent emprisonner comme des criminels, étant entendu que chacun doit pouvoir exercer sa responsabilité dans un choix véritable.

Solidaires et directement concernées par l'initiative, nous vous invitons à l'accepter avec nous en allant voter le 26 février prochain.

Claire-Lise Corbaz-Duvanel  
Monique Jobin-Bataillard